

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION.

Si vous avez un doute quelconque quant à son contenu, veuillez consulter votre interlocuteur privilégié ou demander l'avis d'un professionnel.

BlackRock Global Funds

29 octobre 2024

Aux actionnaires de :

BlackRock Global Funds – ESG Global Multi-Asset Income Fund

ISIN : LU2377112979, LU2377113191, LU2377113274, LU2377113357, LU2431452106, LU2431452288, LU2431452015, LU2377113431, LU2377113514, LU2377113787, LU2377113605

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de fonds afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et conformes au contexte actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Nous fondons nos décisions concernant notre gamme de produits sur de multiples considérations, y compris, mais sans s'y limiter, leur adéquation aux portefeuilles d'investissement, la demande de produits et les commentaires des clients. Les fermetures de compartiments font partie du cycle naturel de l'innovation dans le secteur et garantissent l'efficacité de notre plateforme de produits.

Après un examen attentif, le conseil d'administration (les « **Administrateurs** ») de BlackRock Global Funds (la « **Société** ») fait parvenir la présente lettre afin de vous faire part de sa décision de fermer le Compartiment ESG Global Multi-Asset Income Fund (le « **Compartiment** ») pour les raisons indiquées ci-dessous. La liquidation commencera à compter de la date de la présente lettre (la « **Date de début de la liquidation** ») et toutes les actions en circulation seront rachetées le 10 décembre 2024 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'effet de la liquidation** »).

Les termes qui ne sont pas définis dans cette lettre ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Prospectus de la société actuellement en vigueur (disponible sur www.blackrock.com) (le « **Prospectus** »).

1. Contexte et décision

Le Compartiment a été lancé en janvier 2022 et sa Valeur liquidative (la « **VL** ») est d'environ 48,9 millions d'USD (à la date de cette lettre). Depuis son lancement, le Compartiment a eu du mal à faire croître ses actifs, à la lumière de l'évolution de l'environnement de marché depuis 2022. Par conséquent, la VL du Compartiment est actuellement composée de 97,6 % du capital d'amorçage de BlackRock. L'incapacité du Compartiment à faire sensiblement croître ses actifs ne permet pas aux Administrateurs, en consultation avec la ou les équipes d'investissement, de prévoir de nouvelles souscriptions importantes dans un avenir proche, et le fait de continuer à gérer le Compartiment à cette taille entraînera un coût d'investissement plus élevé (par rapport à celui de la gestion du Compartiment à la plus grande taille prévue).

Conformément à la Section « Compartiment et Catégories d'Actions » du Prospectus et à l'Article 28 des statuts de la Société (les « **Statuts** »), les Administrateurs peuvent décider d'exiger le rachat de toutes les Actions d'un Compartiment si la Valeur Liquidative du Compartiment tombe en deçà de 50 millions d'USD pendant une période de trente jours consécutifs. Par

conséquent, les Administrateurs ont décidé de liquider les actifs détenus dans le portefeuille sous-jacent du Compartiment (les « **Actifs** ») et de distribuer le produit du rachat aux actionnaires afin de liquider le Compartiment.

2. Coûts

Tous les frais liés à la clôture du Compartiment, tels que les frais de garde, de négociation, postaux et juridiques, seront supportés par BlackRock, de sorte que les Actionnaires ne supporteront aucune part de ces frais de clôture.

3. Vos options

Les nouvelles souscriptions au Compartiment ne sont plus autorisées à compter de 24 octobre 2024. Cependant, jusqu'à deux (2) semaines suivant la date du présent avis, nous avons l'intention de continuer à accepter les souscriptions en cours des actionnaires épargnants réguliers existants, lorsque ces souscriptions en cours ont été convenues avec l'épargnant concerné avant le 11 novembre 2024. Il a été jugé nécessaire de prolonger cette période afin d'accorder suffisamment de temps auxdits épargnants réguliers pour effectuer une sortie ordonnée du Compartiment.

Trois options s'offrent aux actionnaires. Si l'option 1 ou 2 est choisie, l'agent de transfert ou l'équipe locale de Services aux investisseurs doit recevoir une instruction au plus tard le dernier jour de négociation avant la Date d'effet de la liquidation. Si l'option 3 est choisie, les actionnaires n'ont aucune mesure particulière à prendre.

Option 1 : Échange :

Jusqu'au dernier jour de négociation avant la Date d'effet de la liquidation et conformément aux dispositions du Prospectus, les actionnaires pourront demander d'échanger leurs avoirs, sans aucuns frais (excepté les frais de dilution du compartiment concerné précisés dans le Prospectus), contre des actions de la même ou d'une autre catégorie de tout autre compartiment de la Société, sous réserve que l'actionnaire remplisse les conditions applicables pour un investissement dans la catégorie d'actions concernée. Pour de plus amples informations sur les frais et dépenses associés à chaque catégorie d'actions, les actionnaires sont invités à consulter le Prospectus. Par ailleurs, il est rappelé aux actionnaires qu'ils sont invités à consulter leurs propres conseillers concernant la pertinence de toute autre option d'investissement. Les actionnaires qui souhaitent échanger leurs actions doivent le faire conformément au Prospectus et au plus tard le dernier jour de négociation précédant la Date d'effet de la liquidation. Si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire, veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Option 2 : Rachat avant la Date d'effet de la liquidation

Autrement, à compter de la date de la présente lettre et jusqu'au dernier jour de négociation précédant la Date d'effet de la liquidation, les actionnaires pourront demander le rachat de leurs actions, sans qu'aucuns frais de rachat ne soient prélevés par BlackRock.

Option 3 : Rachat automatique

Si vous ne demandez pas le rachat ou l'échange de vos actions avant la Date d'effet de la liquidation, vos actions seront automatiquement rachetées conformément aux Statuts (des exemplaires de ces derniers étant disponibles auprès de votre Équipe locale de Services aux Investisseurs) à ladite Date d'effet de la liquidation.

4. Produit du rachat

Un avis d'opéré et une confirmation de tout rachat d'actions seront envoyés après le rachat. Le produit du rachat sera normalement payé aux actionnaires par la Société dans la devise de référence du Compartiment ou de la catégorie d'actions, en un ou plusieurs versements, dans le délai applicable tel qu'indiqué dans le Prospectus. Après le paiement du prix de rachat, vous n'aurez plus aucun intérêt dans le Compartiment, ni aucune réclamation à l'encontre de la Société ou de ses actifs à cet égard. Pour obtenir des informations sur ces exigences, veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Le produit non réclamé par les actionnaires à la clôture de la liquidation du Compartiment sera généralement déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg et sera perdu après trente (30) ans.

5. Préparation du Compartiment à la fermeture

À compter de la Date de début de la liquidation et jusqu'à la Date d'effet de la liquidation incluse (la « **Période de liquidation** »), BlackRock s'efforcera de poursuivre sa gestion du Compartiment conformément à son objectif et sa politique d'investissement,

ainsi que dans le respect des règles OPCVM applicables au Luxembourg. Cependant, en s'efforçant de liquider le Compartiment dans le meilleur intérêt des actionnaires et de s'assurer que tous les produits d'investissement sont reçus avant la Date d'effet de la liquidation, le Compartiment pourra déroger à son objectif et à sa politique d'investissement ou aux règles OPCVM pendant la Période de liquidation (et notamment dans les jours qui précèdent la Date d'effet de la liquidation), puisqu'il pourrait être nécessaire d'entamer la vente des Actifs. Veuillez noter également que si vos actions dans le Compartiment constituent une part importante des Actifs du Compartiment, nous pourrions être amenés à structurer le rachat de vos actions de manière à veiller au traitement équitable des actionnaires restants. Par exemple, la Société ne sera pas tenue de racheter, lors d'un Jour de Négociation donné, plus de 10 % de la valeur des actions de toutes les catégories d'actions du Fonds alors émises ou réputées être émises, et tout ordre de rachat pourra être différé par la Société conformément aux dispositions du Prospectus.

6. Conséquences fiscales

Les actionnaires sont priés de noter que, dans certains pays, le rachat ou l'échange de leurs avoirs contre des actions d'un autre compartiment de la Société peut représenter, au regard de l'administration fiscale, une cession. Ils peuvent donc être soumis à un impôt dans leur pays de résidence fiscale et/ou dans tout autre pays dans lequel ils sont imposables. Les législations fiscales différant considérablement d'un pays à un autre, il est suggéré aux actionnaires de consulter leurs conseillers fiscaux concernant les conséquences fiscales du rachat ou de l'échange dans leur cas particulier.

7. Informations générales

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans cette lettre concordent avec la réalité des faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter l'impact.

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou si vous avez des questions concernant la présente lettre, veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Veuillez agréer, cher Client, l'expression de nos salutations distinguées,



Denise Voss
Présidente